

Régie de l'énergie du Canada – Formulaire de déclaration – Sociétés ayant
recours à une fiducie comme mécanisme de mise de côté de fonds

Dernière mise à jour : 15 juin 2023

Ce document se trouvait initialement à l'annexe XV des Motifs de décision MH-001-2013
([A60676](#)) et est mis à jour au fil du temps, au besoin.

Tableau I.1 Mise à jour des renseignements sur le financement des activités de cessation d'exploitation pour les sociétés pipelinières ayant recours à une fiducie			
Titulaire de l'instrument réglementaire (entité à qui l'ordonnance ou le certificat a été délivré)	Enbridge Pipelines Inc.		
Document déposé par (nom de la société), si différent du titulaire de l'instrument réglementaire	N'est pas applicable		
Nom du pipeline ou du réseau	Le réseau principal canadien (y compris la ligne 8)		
Sociétés du groupe 2 : fournir les numéros d'ordonnance ou certificats connexes	N'est pas applicable		
Mise à jour des renseignements sur les fonds de cessation d'exploitation			
Date de début d'année	Date	Prévu	Réel
Solde au début de l'année	millions	308,7\$	306,3\$
Somme devant être mise de côté selon les directives de la Régie	millions	34,9\$	34,9\$
Sommes prélevées auprès des expéditeurs	millions	34,9\$	52,6\$*
Contribution des propriétaires de pipelines	millions	34,9\$	52,6\$*
Autre	millions	-\$	-\$
Bénéfices tirés de la fiducie	millions	11,4\$	26,4\$ **
Impôts payés sur les bénéfices tirés de la fiducie	millions	2,9\$	6,6\$
Décaissements (et ordonnances de la Régie autorisant ceux-ci)	millions	0,3\$	0,3\$
Solde à la fin de l'année	millions	351,8\$	378,4\$
Date de fin d'année	Date	31 décembre 2023	31 décembre 2023
Calculez la différence en pourcentage entre les soldes de clôture d'exercice prévus et réels. Si l'écart est supérieur à 10 %, expliquez-le et présentez un plan pour l'éliminer.			
Autres renseignements pertinents	Joindre (p. ex. une explication justifiant l'écart entre les montants réels et prévus)		

Confirmation de la conformité		
La politique en matière de placement (ou l'énoncé de politique et de procédure de placement) entre les mains de la Régie est toujours actuelle et en usage.	D'accord	Dans la négative, déposer une nouvelle politique.
Toutes les décisions et mesures prises relativement aux placements durant l'année étaient conformes à la politique en matière de placement.	D'accord	Dans la négative, fournir une explication.
Changements aux coûts estimatifs ou à d'autres éléments pouvant avoir une incidence marquée sur le plan de financement.	Aucun changement	La Régie a approuvé un nouvel ACE pour le réseau principal canadien dans le cadre de l'examen ACE et SAM-COM 2021 (« examen 2021 »). Le montant de la contribution annuelle et le plan de financement seront révisés si nécessaire suite aux directives supplémentaires de la REC concernant le processus d'examen de 2021, comme indiqué à la section 5.3 de la lettre de la REC datée du 27 mars 2024.
Le pipeline est toujours en exploitation.	D'accord	Dans la négative, expliquer.
Déclaration déposée par (dirigeant du titulaire du certificat relatif au réseau pipelinier) <i>Écrire le nom en caractères d'imprimerie</i>	Jonathan Gould	
Signature	Référez-vous à la version anglaise pour la signature.	
Date	26 avril 2024	

* Le montant collecté auprès des expéditeurs et apporté par les propriétaires de pipelines était supérieur au scénario prévu en raison d'un débit réalisé plus élevé et de l'impact favorable du taux de change.

** Les bénéfices étaient supérieurs au scénario prévu en raison de cotisations plus élevées et d'une diminution d'une année sur l'autre des rendements obligataires, ce qui a permis aux portefeuilles obligataires de récupérer les pertes subies en 2022.